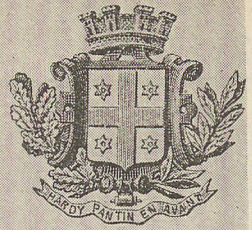


Bulletin Municipal de Pantin



MUNICIPALITÉ D'UNION PATRIOTIQUE, RÉPUBLICAINE ET ANTIFASCISTE

Chers Lectrices et Lecteurs,

En faisant sauter la bande de ce Journal, beaucoup parmi vous diront : la Municipalité a créé un Bulletin Municipal. Pourquoi ?

Voici :

Ce Bulletin est sans doute une création nouvelle à Pantin, mais dans la plupart des autres communes du Département de la Seine, le « Bulletin Municipal » est chose déjà ancienne. Depuis assez longtemps — je crois qu'il faut se reporter à 1922 — le conseil municipal de notre ville avait envisagé le lancement d'un Journal qui serait adressé à tous les électeurs de la localité et dans lequel il serait rendu compte périodiquement de l'activité des élus audit Conseil. Puis il ne fut retenu que l'idée de ne faire connaître l'action des élus qu'au moment de chaque renouvellement électoral. Beaucoup de Communes ont compris le « compte-rendu » différemment. Nous pensons qu'elles ont raison. La population ne doit pas attendre la fin d'un mandat pour savoir si ceux qu'elle a choisis pour l'administrer ont rempli ce mandat comme ils le devaient. . .

Le Conseil Municipal actuel pense donc se placer dans les vues des administrés de Pantin en créant ce bulletin qui sera édité peut-être tous les six mois, peut-être moins souvent, selon que les possibilités le permettront.

Il est évident qu'il est impossible de faire connaître dans un Journal — forcément réduit comme celui-ci — toute la vie municipale, plutôt toute

l'action menée par les Elus. Mais nous pourrions, toutefois, citer certaines des choses les plus importantes qu'il plaira, ce n'est pas douteux, aux Electrices et Electeurs de connaître. Car, à présent, ils veulent mieux savoir ce qui se fait. La vie politique, depuis le vote des femmes, prend une grande ampleur. Dans beaucoup de pays, le vote des femmes, a modifié la physionomie politique et administrative de ceux-ci. L'intelligence et le bon sens de la femme viennent compléter l'expérience de l'homme. En France, dans notre bonne ville de Pantin, notamment, nous nous sommes souvent aperçus de ces vérités.

Nous nous permettrons d'abord, de rappeler à ceux qui nous ont chargé de les représenter à l'Hôtel de Ville que, au 29 Avril 1945, nous leur avons dit : « Nous ne vous promettons pas l'impossible, nous sommes des modestes tout en voyant grand. D'abord, rétablissons ce qui existait avant la guerre. Ensuite, nous nous élancerons vers de nouvelles réalisations. Paroles sages, pensions-nous, et nous avions raison. Car, là, où l'on n'a pas respecté ces principes de prudence, de cruelles désillusions ne se sont pas fait attendre. Mais si nous sommes restés modestes, nous avons néanmoins fait un pas sérieux dans l'accomplissement du programme que nous nous sommes tracé.

S'agit-il du problème de l'Enfance, des Ecoles, des Cantines Scolaires ? S'agit-il du fonctionnement de nos Crèches, de nos Dispensaires Municipaux, de notre Ecole de Plein Air qui est un

des plus beaux établissements de France ? S'agit-il de l'hygiène, de nos bains-douches, de notre piscine tant enviée ? S'agit-il des sports, de notre stade ? S'agit-il, etc. . .

Partout, dans tous les domaines, nous nous sommes penchés, sans faire de bruit, sur les questions même les moins importantes. Nous n'avons pas réussi à chaque fois, nous ne craignons pas de le dire . . . comme nous l'aurions voulu. Mais nous avons agi pour réussir. Seules, les circonstances extrêmement difficiles que nous traversons, nous ont empêchés, hélas ! de faire mieux. Toutefois, nous y puisons un renouveau de courage. Nous finirons bien par vaincre, car nous continuerons aussi de nous inspirer dans notre action de l'esprit « Républicain et Antifasciste ».

Mais notre tâche sera facilitée si les administrés nous aident, comme beaucoup déjà l'ont fait, en nous disant ce qu'ils pensent de la gestion municipale.

Nous ne craignons pas les critiques loyales. Nous les sollicitons. . .

Nous n'avons en vue que l'intérêt de ceux qui, arrivés au crépuscule de la vie, voient les efforts d'une existence laborieuse compromis ; de ceux qui travaillent et qui peinent, manuels et intellectuels ; enfin, de ceux qui veulent une Patrie toujours plus belle et plus hospitalière.

PAULIN CORNET
MAIRE DE PANTIN

GLOIRE A NOS MORTS

Madame JOSSERAND Gabrielle, décédée dans un camp d'internement

TUÉS OU FUSILLÉS DANS LE MAQUIS OU PENDANT L'INSURRECTION PARISIENNE

MM. BERNARD Roger BORREAU Maurice CHARTON René CODDE Paul Mme CORNET Marie-Louise née Fillieux CORNET Eugène	MM. DAVE André DELRUE Jacques DOLBERT André DUBOIS André DUPRÉ André FIEDOR Joseph	MM. GARNIER Raymond GOUACHON Léon GUÉNAL Louis HASCOET Jean LE BRETON Roger LORIN Maurice MARMÉY Marcel	MM. MEILLION Raymond OLIVIER Robert ROYER Auguste SEREIN André THIBOUS Gaston VATRIN Roland
--	---	---	--

VICTIMES DE LA GUERRE - SERVICE ARMÉ

MM. AGOQUÉ Victor ALLEZY Jean BARRE Maurice BARRET Robert BARVEC Christian BASSEMAYOUSSE Henri BAYART Eugène BAZIN Charles BERTON Robert BESSE Maurice BLANC Robert BLIN Lucien BODSON Fernand BOUTMY Georges BRANGER Louis BRICHET Georges BROUCKER Roger BRUNAUD André BRUNET Marcel BURLLET Roger CALLIOLI Marcel CAMETZ Jules CATHERINE Roger CHENNEVEAU Maurice COLAZE Marcel COURTY Roland COUTURIER Paul CROQUEFER Charles CROUTEL Louis DELACOTE Bernard DELAPLACE Marcel DELAPLACE Robert DEMANDRE Maurice DEMARLY Léon DEMERTON Abel DENISE Léon	MM. DENISE Paul DIDIER Georges D'IVERNOIS Albert DRUPT Gaston DUBUS René DUPONT Pierre ELIE Gaston FABRE Henri FAISAN Camille FÉRON Paul FÉRON Roger FÉRON Pierre FLAMENT Jean FOURNIER Louis FRIDERICH Ernest GABIN René GANTREL Marius GARGAN Félix GATTI Pierre GAUTHIER Maurice GAY René GILBERT Maximilien GIRCOURT Auguste GOBAUT Roger GOUIN Prudent GOURMELIN Corentin COURTY Roland GRIGNON Emile GUÉRIN Eugène GUCCIA Gabriel GUIBARD Raymond GUILLEMAIN Eugène GUILLEMAIN Raymond GUILLEMIN Louis GUYON Henri GUYON Maurice HEURTAULT Roger	MM. HUBERT André HUREL Marcel JACQUARD Victor JACQUES Corentin JAMMET Firmin JANVIER Bernard JARDIN Edmond JAUNET Roger JOUSSON Marc JOUVE Alexandre JOUVE Léon JOYEUX Marcel KIEFFER Gilbert LABILLE Robert LABOVE Albert LATORRE Roger LEFIEF Jules LEFOULON André LEFOULON Maurice LEPAGE Jean LESIRE Henri LHOEST Roger LHULLIER Marcel MACQUARD Gilbert MARETZ Maurice MARQUION Roger MARTIN René MATHY Pierre MAUBÈCHE René MOISSET Louis MONDI Marcel PARISY Lucien PEAN Maurice PERCHENET René PETIT Henri PHILIPONNEAU Henri	MM. PINALIE Jean PINIAU Jacques POÏROT André POIRRIER Raymond PROST André RACLOT Georges RIFFET Georges ROBIN Marcel ROMANET Pierre ROUSSEL Roger ROUTIER Joseph ROYER Gaston SARDIN Emile SCHAEFFER FRANZ SCHREIBER Pierre SIMON Maurice SOULAS François STULBERG Ghers TARJUS Ferdinand TAURELLE Albert THIBAUT Jean TISSIER Roger TORDOIR Marcel TRÉPIER Georges TRUPIER Jean TROJANI Gaston VALENTIN Georges VANDELLE André VEIDMANN Henri VENIAT Raymond VIDAL André VIEAUX André VIGIER Maurice VILAIN Jules VOISIN André VUILLAUME Lucien
---	--	--	---

DÉPORTÉS POLITIQUES ET RACIAUX, VICTIMES DE BOMBARDEMENTS EN ALLEMAGNE ET EN FRANCE

MM. ALLERY Jean AUBAILLY Jean AVENET André BARBIER Yves BAUDIN Maurice BONNANCY Alfred BONNOT Charles Mme CHAVET Ida, née Bacon MM. CRÉMOUX Roger DALET Roger DEBRAY Henri DERBOVEN Philippe DUBOIS Anatole DUPLAIX Alexandre	M. DUPONT André Mme ESPALLAC Philomène, née Moricet M. GOURNIER Auguste Mmes GOURNIER Olga, née Collon GOURNIER Julia, née Péronnin GOURNIER Monique MM. IHRY René KAISER François KREISS Francis LAC Fernand LAGARDE Marcel LEGENDRE Jules	MM. LE HELLAYE Paul LÉONELLI Pierre LEVY Marcel LEYRAT Roland MAIGNAN Charles MAILLEY Georges Mme MAILLOT Jeanne, née Gilibert MM. MAY Roger MOITY Léon MONGANY Faustin MONNIER Marcel MULLER Jean NÉEL Marcel	PETIT Christian Mme PETIT Marie, née Tassart MM. PICOT Caliste PONCHAUX Lucien PRIEUR René RAYNAUD André SAVREUX Robert SCHWARTZ Roger VOSSE Maurice Mme VOUETTE Denise, née Letts M. WATTRE Paul
--	--	---	--

Les renseignements officiels que nous possédons concernant certaines victimes ne sont pas encore complets. Prière aux personnes qui pourraient aider la Municipalité dans la recherche de ces renseignements de s'adresser au Secrétariat Général à la Mairie.

Nos Finances municipales

Chacun sait que dans toute Administration, soit de l'Etat, soit des Départements, soit des Communes, la question budgétaire est la clef de la situation.

Dès que nous eûmes en mains les destinées de notre Commune, c'est-à-dire lors de la Libération, notre premier souci a été d'examiner la situation de nos finances. Immédiatement, nous nous sommes rendu compte qu'il fallait jouer serré.

En effet, la gestion précédente nous a laissé une lourde succession due à l'imprévoyance. Pour n'importe quel domaine, qu'il s'agisse des Ecoles, des Dispensaires, d'un Bâtiment communal quelconque, de rues, de trottoirs, etc... etc..., la même réflexion revenait — et revient — toujours à l'esprit « Rien n'a été fait dans cette Commune depuis nous ne savons combien d'années ! »

A cette époque nous disions : ce sont de nombreux millions qu'il faudrait pour remettre tout le domaine communal en état de fonctionner normalement.

Par exemple, les chaufferies des anciens groupes d'Ecoles, notamment celles du Groupe Sadi-Carnot avaient — et ont encore — besoin de transformations profondes, voire totales pour ce dernier groupe. Les bâtiments scolaires étaient dans un piteux état. Au groupe Condorcet, une partie de l'Établissement était — et est encore — couverte au moyen de toile ondulée (des travaux vont pouvoir être entrepris qui remédieront bientôt à cet état de choses).

Le matériel roulant composant notre parc était à renouveler entièrement : nos ambulances, aujourd'hui encore, n'en peuvent plus ; de nos camions, n'en parlons pas. Les canalisations pour l'éclairage de la Ville étaient en grande partie détériorées. En somme, il n'est pas exagéré d'avancer qu'il nous fallait — et faut toujours — des millions, pour remettre comme nous l'avons dit, le tout en état.

A ces dépenses énormes, s'ajoutaient celles qui sont la conséquence du fait de guerre : dépenses de rationnement, relèvement des salaires du Personnel communal, indemnités communales dues au Corps Enseignant... d'autres encore : police, assistance, service de sécurité (pompiers), etc... dont le contrôle nous échappe.

Enfin, certaines dépenses dues à des décisions gouvernementales, sans qu'au préalable, la Municipalité en ait été informée. Telle était en raccourci la lourde situation de la Commune de Pantin à la Libération et trois mois après, quand il nous a fallu établir le Budget primitif de 1945.

Budget primitif de 1945

Dans la situation qui vient d'être décrite, nous nous sommes donc mis en demeure d'établir notre Budget.

Toutefois, avant que les Conseils municipaux n'entreprennent de le dresser, l'« Union des Maires Patriotes de la Seine », dont fait partie le Maire de Pantin, tint une Conférence au cours de laquelle fut examinée de fond en comble la situation budgétaire des Communes du Département.

Considérant que la guerre n'était pas encore terminée, que des souffrances cruelles continueraient de s'appesantir sur les Français, l'Union des Maires décida de ne prévoir d'augmentation des impôts que dans le cas des réalisations faites au profit de la Population (par exemple : acquisition de matériel roulant, ambulances, benues à ordures, etc...).

A Pantin, nous avons pu réserver des sommes suffisamment importantes pour l'achat de quelques véhicules, puis, pour effectuer certains travaux, ce qui nous a permis de ne pas augmenter les impôts pour l'année 1945, malgré que subsistait un léger déficit.

Cette année 1945, toutefois, ne peut être qu'une année exceptionnelle dans les temps impossibles que nous vivons.

Notre Budget primitif de 1945 se montait donc à	29.788.636 »
Les Dépenses atteignaient un chiffre un peu plus élevé.	31.788.636 »
Notre Budget primitif de 1945 se soldait donc par un déficit de	2.000.000 »

Alors, nous nous sommes tournés vers l'Autorité Supérieure pour obtenir une Subvention de cet ordre de grandeur.

Mais l'Administration Supérieure ne voulut pas nous donner satisfaction entièrement et ramena le déficit de 2 millions à 1.719.000 francs, pour laquelle somme de 1.719.000, elle nous accorda une subvention.

C'était donc reconnaître le bien-fondé de notre réclamation — d'ailleurs cette demande paraissait bien minime à côté des demandes de nombreux millions formulées par certaines Communes vraiment trop désavantagées.

Budget supplémentaire de 1945

Quant au Budget supplémentaire pour l'année 1945, nous l'avons établi dans les délais convenables, vers la fin de ladite année. Son établissement a été facile puisqu'il se présentait en équilibre.

Cependant, il devait être modifié, par suite de l'imposition de nouvelles charges parvenues aussitôt son vote. En effet, les Municipalités étaient informées, par l'Autorité Supérieure, que les indemnités communales accordées au Personnel enseignant étaient augmentées et que cette augmentation comportait un effet rétroactif, à partir du 1^{er} février 1945 ; en outre, que des modifications de traitements devaient avoir lieu en faveur du petit Personnel.

Ce que nous regrettons, c'est que l'Administration Supérieure ait pris ces décisions trop tardivement.

Ces charges, justifiées mais imprévues, se montant à un certain nombre de centaines de milliers de francs, rompirent l'équilibre du Budget supplémentaire. Toutefois, grâce à la prudence des Administrateurs de la Commune, ledit Budget a été équilibré comme l'avait été, en son temps, le Budget primitif.

En résumé, nous pouvons dire que, malgré les circonstances défavorables qui ont eu une répercussion fâcheuse sur les finances communales, nous avons pu boucler, en 1945, d'une part, le Budget primitif, qui est un Budget prévisionnel, et d'autre part, le Budget supplémentaire, qui complète le premier, les deux réunis constituant le « Budget » proprement dit.

Budget de l'Année 1946

Nous avons pu boucler notre Budget de 1945 — un *Gros Résultat* — sans hypothéquer celui de l'année 1946.

Nous devrions donc repartir avec aisance si les conditions de vie n'avaient pas varié durant la dernière partie de l'année écoulée, espérant une année nouvelle stabilisée.

Hélas ! il n'en est rien. L'instabilité des prix bouleversa toutes les données de l'équilibre budgétaire. Le Budget de l'Etat craque, celui des Départements emprunte des chemins peu confortables. Il faudra, en ce qui concerne celui des Communes, quelques qu'elles soient, beaucoup d'habileté de la part des Administrateurs pour ne pas aggraver lourdement les charges qui écartent déjà les épaules des Français. Car, parlons franc et n'imitons pas l'autruche, comment pourrait-il se faire que le prix, en 1946, de tout ce qui sert à la vie : charbon, eau, gaz, électricité, alimentation, vêtements, etc..., prix qui a varié dans des proportions effarantes, allant parfois du simple au double, par rapport à 1945 — tel le charbon — ; que la simple journée d'hôpital qui, il y a un an était de :

en Médecine	202 fr.
en Chirurgie	312 fr.
est aujourd'hui de :	
en Médecine	440 fr.
en Chirurgie	556 fr.

comment se pourrait-il, que ces augmentations inimaginables n'aient pas d'incidence sur les Budgets des cellules administratives que sont les Communes ?

Nous devons donc repartir avec aisance. Mais, il nous a été imposé des dépenses nouvelles considérables. Ainsi, sans que les Administrateurs communaux y soient pour la plus petite part de responsabilité.

Le Budget primitif qui était l'an dernier de

se chiffre aujourd'hui à 54.034.736 »

Cette différence qui est proportionnellement la même dans toutes les Communes, représente des augmentations sur toutes les rubriques du Budget.

Ces dépenses nous sont imposées, soit par l'Etat, soit par les circonstances et ne sont pas du fait des Administrateurs communaux.

Enfin, pour que les habitants de Pantin puissent apprécier la gestion financière de la Commune, disons :

Que sur les 80 communes suburbaines de la Seine, PANTIN se classe parmi les 20 qui sont le moins frappées d'impôts, autrement dit, nous nous classons dans le premier quart des Communes.

Ouvres Sociales

La ville de Pantin est notamment connue pour le développement des Œuvres Sociales.

Elle possède une école de plein air de premier ordre ; deux Crèches Municipales. Elle a organisé des Consultations Municipales de Nourrissons, des Consultations Périnatales, une « Goutte de Lait » (en collaboration avec l'Administration de l'Assistance Publique). Elle possède également deux Dispensaires Municipaux, plus un Dispensaire spécial de l'Office Public d'Hygiène Sociale, etc.

ECOLE DE PLEIN AIR

Cette école est en somme un double établissement. Y fonctionne une école maternelle ordinaire d'une part et, d'autre part, y est installé un véritable « Préventorium » pour les enfants de moins de 6 ans.

Ce dernier était fermé durant une grande partie de la guerre. Aussitôt après la libération, le premier souci de la Municipalité a été de procéder à la réouverture de ce Préventorium.

Bien lui en a pris puisque les mamans n'attendaient que cette réouverture pour y envoyer leurs enfants, dont la guerre, avec ses restrictions, avaient aggravé la santé.

Aujourd'hui, ce « Préventorium Ecole de Plein Air » compte environ 250 inscrits. La Municipalité a agi aussi efficacement que rapidement pour que le service de cette école soit réorganisé.

La réorganisation n'a pas été chose

réparée et remise en circulation dans les délais les plus courts, malgré les difficultés de se procurer des pneus et des pièces de rechange de toute nature.

Depuis de longs mois, le car prend les enfants, le matin à 9 heures dans les



ECOLE DE PLEIN AIR - La Plage au Printemps

facile, car il y a de nombreuses complications à vaincre dans une Administration de ce genre.

Toutefois, la voiture affectée à l'école — le car si vous préférez — a pu être

différents groupes d'écoles de la ville, où les amènent les parents. Le soir, les enfants sont ramenés de l'école dans leur groupe respectif où les mamans reviennent les chercher.

Nous avons voulu que cette école « Préventorium » soit particulièrement accueillante et gaie. Alors, nous y avons organisé des séances de « Guignol » chaque semaine ; de nombreuses fêtes diverses ont eu lieu également ; puis, le bel Arbre de Noël que les enfants, au commencement de l'hiver, attendent avec impatience.

Les résultats obtenus quant à la santé des petits déficients sont remarquables.

CRECHES

Nos crèches ont été réouvertes avec beaucoup de difficultés car, toutes deux, ont été désaffectées durant la guerre.

Dans la crèche de la rue du docteur Pellat, l'ancienne Municipalité avait organisé le service du « Colis du Prisonnier ». La fin de la guerre venue, notre premier souci était de rendre à cette crèche, sa première destination. Mais cela a demandé un certain temps, car il a fallu procéder à la restauration totale des locaux. A présent, elle fonctionne au mieux, nous pouvons le dire, à la satisfaction des mamans.

Notre crèche située rue Berthier avait été désaffectée pour y installer un Cen-

tre de Formation Professionnelle de Jeunes Filles. Ce n'est que tout dernièrement que nous avons pu la rouvrir.

Nous ne trouvions pas d'immeuble convenable pour transférer ce centre qui, cependant, rend de grands services aux familles. Puis, nous rencontrons une certaine hostilité au transfert de ce centre de la part de certaines personnes aussi inconscientes qu'irresponsables.

Maintenant le centre est transféré dans une magnifique propriété sise au 147, rue de Paris où, sous l'impulsion d'une

DISPENSAIRES

Il existe deux dispensaires municipaux : l'un, situé rue de l'Alliance, l'autre rue Sainte-Marguerite.

*Rue Sainte-Marguerite, nous l'appellerons « Centre Municipal d'Hygiène Sociale », en raison de son importance au point de vue de la multiplicité des services qu'il renferme.

Ce centre comprend une crèche dont nous parlons d'autre part, une « Goutte

de Lait », organisée en collaboration avec l'Assistance Publique, un service municipal de médecine antivénéérienne, un service municipal de médecine générale et de petite chirurgie, un service municipal de rayons « Ultra-Violet », une consultation de spécialistes (oculiste, oto-rhino-laryngologiste, dentiste).

Rue de l'Alliance, le dispensaire fonctionne comme celui de la rue Sainte-Marguerite. La Municipalité y a organisé un service de médecine générale et de petite chirurgie, ainsi qu'un service de rayons « Ultra-Violet ».

Tous les malades fréquentant ces deux dispensaires sont soignés gratuitement.

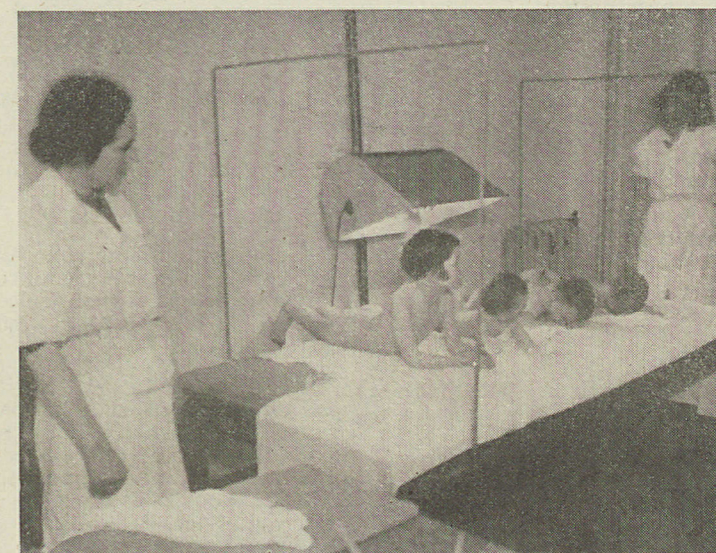
VIEUX TRAVAILLEURS

Voir, à titre indicatif, ce que nous avons fait, par le bureau de bienfaisance, en faveur des Vieux Travailleurs.

D'autre part, nous avons organisé cette année dans nos écoles, deux repas où ont été conviés les Vieux Travailleurs. Environ 700 ou 800 convives ont assisté à chacun d'eux. Nous avons pu nous rendre compte de l'effet produit sur ces braves gens par ces repas.

En outre, nous y avons remarqué des gens différentes classes ; nous y avons vu des rentiers, dont les ressources sont devenues insuffisantes, cotoyer des travailleurs que la misère n'a jamais épargnés.

Ces manifestations nous ont permis de constater un véritable nivellement de catégories sociales, conséquence imprévue de la guerre.



LE DISPENSAIRE - Séance de Rayons Ultra-Violet

directrice compétente, il connaîtra un bel essor.

Dont la crèche de la rue Berthier fonctionne aussi maintenant, à la satisfaction de la population. Nous sommes heureux d'être utiles à toutes ces mamans qui, avant d'aller au travail, nous apportent leurs jolis petits poupons.

Nous voulons ajouter, car nous voulons dire tout l'essentiel, que le prix de journée demandé, est de 25 francs. Mais l'enfant reçoit tous les soins. A son arrivée, chaque matin, il est lavé des pieds à la tête. Le lait est fourni par l'établissement. Le soir, la maman emporte le lait nécessaire pour l'enfant la nuit. Le samedi après-midi et le dimanche également, le même lait est remis aux mamans. Donc, les petits ne changent pas de nourriture, le lait est toujours de même provenance : « La Goutte de Lait ».

L'enfant, en outre, est visité par le médecin-inspecteur, etc.

Nous constatons dans nos crèches une amélioration générale de l'état de santé de nos poupons.

C'est la seule récompense à laquelle nous tenons. D'ailleurs, nous espérons pouvoir faire encore mieux dans un temps relativement peu éloigné.



Une de nos Crèches Municipales



La Cure de Repos des Enfants déficients

Un chauffoir est ouvert l'hiver au 42, avenue Edouard-Vaillant. Nous y servons des boissons chaudes et nous avons reçu de nombreux remerciements de la part des personnes qui le fréquentent.

MAISONS DE RETRAITE

Nous voudrions voir disparaître le nom « d'Hospice ».

A Pantin, il y a deux établissements destinés à recevoir les personnes âgées. L'un, est intercommunal et reçoit, en principe, des pensionnaires provenant des communes formant le canton. L'autre, est régional (à l'origine, il était communal) ; il reçoit des pensionnaires de toutes les communes de la Seine.

Ces établissements sont administrés chacun par une commission Administrative. La municipalité de Pantin est représentée dans chacune de ces commissions, le maire en est le Président.

Mais ces commissions diffèrent par leur composition. Nous diront un mot seulement au sujet de celle de l'« Intercommunal ».

Les quatre communes du canton y sont représentées ; et nous devons dire que les représentants des municipalités de Bagnolet, des Lilas, du Pré-Saint-Gervais avec ceux de Pantin rivalisent d'émulation pour que soit améliorée la situation des pensionnaires de cet établissement.

C'est grâce au dévouement et au cœur de tous ces représentants, sans exception, que nos bons amis pensionnaires ont pu apprécier les quelques améliorations, — restons modestes — qui ont été apportées dans leur séjour à la Maison de Retraite.

Mais n'oublions pas que les ressources de chaque établissement hospitalier sont fixées par des décisions ministérielles et préfectorales et que la commission Administrative est bien limitée dans son action. Néanmoins, nous continue-

rons nos efforts pour que le régime de nos établissements devienne plus digne de ceux qui ont droit au respect et à l'effection de leurs concitoyens.

La municipalité de Pantin est particulièrement heureuse d'avoir pu adoucir le régime des deux établissements à plusieurs reprises, notamment lors d'une distribution de tabac, puis au 14 Juillet, etc...

CANTINES SCOLAIRES

Voilà encore une grosse question à résoudre par les municipalités.

Ici, les cantines fonctionnent en général, à la satisfaction des parents. C'est la déclaration de beaucoup d'entre eux qui nous permet de le dire. Cette affirmation est appuyée, également par le témoignage de certains membres du personnel enseignant.

La difficulté rencontrée par la population pour se ravitailler est la principale cause de la fréquentation très suivie des cantines scolaires. Mais nous savons que la qualité des repas est aussi la raison que les enfants se plaisent devant les tables des réfectoires.

A la fin de 1944, environ 700 enfants prenaient leur repas aux cantines. Immédiatement ce chiffre augmentait et, à la fin 1945, l'effectif des pensionnaires atteignait 1.800. Comme 3.500 élèves fréquentent nos écoles, c'est donc la moitié des enfants qui prennent leur repas dans les cantines.

Le prix du repas était, jusqu'à ces derniers temps fixé à 10 francs. Mais nous avons été dans l'obligation — par ordre supérieur — de le porter à 12 francs. La municipalité a agi pour que des dégrèvements soient faits en faveur des familles nombreuses ou nécessiteuses. Nous accordons la gratuité au 3^e enfant, quelquefois au second ; les enfants des femmes seules : veuves, divorcées, bénéficient de la cantine gratuite. Cet avan-

tage est également accordé aux enfants des filles-mères. Autrefois, les enfants des Prisonniers et des Déportés Politiques en bénéficiaient aussi.

L'effort de la municipalité pour les cantines se concrétise par cet exemple : au budget nous avons prévu comme dépenses, un montant global de 4.600.000 francs contre des rentrées se montant environ à la moitié. Nous devons donc faire un effort budgétaire pour combler la différence.

ECOLES

CHAUFFAGE

Un gros effort a été fait pour le chauffage de nos écoles. Les résultats n'ont pas été ce que nous aurions voulu qu'ils fussent. Nous nous sommes heurtés à l'impossibilité d'obtenir les quantités nécessaires de charbon.

Toutefois, nous pouvons dire que malgré les souffrances endurées pendant l'hiver 1944-1945, nos écoles sont celles qui ont été le moins mal chauffées de la région parisienne.

Cet hiver-ci 1945-1946, nous n'avons pas eu non plus satisfaction pour l'obtention du charbon comme nous le pensions. Les écoles ont été cependant un peu mieux chauffées que les hivers précédents. Nous avons pu éviter la réunion de groupes scolaires — cela est un résultat appréciable.

L'année dernière, malgré les mauvaises conditions de chauffage, nous avons été très heureux d'enregistrer de beaux résultats, lors des examens de fin d'année. Nous espérons que cette année, les résultats seront au moins aussi beaux. Nous parlons pour les écoles primaires comme pour le collège. Nous aurons le plaisir de le constater et de le dire publiquement lors de la distribution annuelle des prix.

LES PRIX

Pour encourager les enfants à l'étude, nous avons voulu reprendre les vieilles traditions des distributions de prix. L'an dernier, beaucoup de communes ont été gênées pour assurer leurs distributions.

A Pantin, celles que nous avons pu faire ont été très appréciées des parents. Quand il nous a manqué des prix pour récompenser les élèves méritants, nous avons distribué des diplômes.

COLONIES DE VACANCES

Après cinq années de guerre, c'est-à-dire de privations, de souffrances morales et physiques, les enfants ont besoin de repos réparateur qu'ils ne peuvent trouver que dans le séjour, soit à la campagne, soit à la montagne ou à la mer. La municipalité a donc songé à réorganiser, immédiatement, ses colonies de vacances.

Nous regrettons que les précédentes



Réfectoire d'une de nos Ecoles

ECOLES MATERNELLES

Comme pour l'école de Plein Air, nous avons voulu que ces écoles soient accueillantes et gaies. Nous n'avons pas manqué d'organiser des Arbres de Noël — qui ont été une réussite — dans chaque école. Après une charmante petite fête, des jouets, des friandises et un copieux goûter ont été distribués ou servis aux enfants.

(Nous n'avons pas oublié les « Grands ». Nous avons voulu aussi qu'ils se souviennent du « Père Noël » et il leur a été offert, à tous, un goûter substantiel).

Puisque nous en sommes aux Arbres de Noël, disons que nous avons organisé dans notre Salle des Fêtes de l'avenue Edouard-Vaillant, une fête enfantine au profit de tous les orphelins, quels qu'ils soient, et des enfants de femmes seules auxquels nous avons joint les enfants du personnel communal.

Tous les enfants ont bénéficié d'une distribution de jouets après avoir apprécié des friandises et un goûter succulent. Des galoches et des vêtements ont été donnés aux plus nécessiteux.

Au point de vue sanitaire, les enfants des écoles font l'objet d'un examen médical attentif, ils seront tous examinés à la radioscopie, dans le courant de l'année, s'ils ne l'ont été déjà.

municipalités aient continué de pratiquer exclusivement le placement dit « Familial ». Ce placement a rendu de grands services, il a ses partisans. Toutefois, nous pensons que le placement « Collectif » doit retenir l'attention des Administrateurs communaux.

Nous avons donc été dans l'obligation — et nous le serons pendant plusieurs années encore — de pratiquer le premier système.

L'an dernier, nous avons envoyé environ 400 enfants dans le Morvan. Il faut reconnaître que les résultats n'ont pas été seulement bons, ils ont été satisfaisants. D'après notre enquête, les enfants étaient contents de leur séjour à la campagne. Les parents, en général, ont été heureux de constater que tous leurs bambins à leur retour avaient profité de la vie au grand air.

Une commission, composée du maire et de deux adjoints, ont inspecté les colonies. Cette commission a constaté qu'en général, les enfants étaient bien soignés et bien nourris.

La participation aux frais de séjour, demandée aux familles est vraiment une participation minime. La Caisse des Ecoles — alimentée en grosse partie par le budget municipal — a fait le reste.

Nous espérons que, cette année, les enfants viendront en plus grand nombre, se faire inscrire pour les colonies de vacances.

L'EXPOSITION

DE PEINTURES, DESSINS ET SCULPTURES

Les habitants les plus anciens de notre Ville ne se souviennent pas qu'il y ait jamais eu une EXPOSITION de PEINTURES, DESSINS et SCULPTURES organisée par les autorités municipales, semblable à celle qui a eu lieu du 12 au 28 AVRIL dernier.

Jusqu'à présent, ils n'ont pu apprécier que des expositions limitées aux travaux des Enfants des Ecoles. Toutefois, nous devons dire que ces Expositions ont vivement intéressé la Population, car les objets exposés étaient bien sortis des mains de véritables artistes.

Donc, le 12 Avril de cette année, la Municipalité de Pantin a procédé au Vernissage de la première Exposition importante de Peintures, dont nous pouvons dire la réussite. Le succès obtenu nous permet même de dire que le Public de Pantin la désirait, que cette Exposition répondait à une puissante aspiration du Public de notre Cité.

Qu'a voulu la Municipalité en organisant ce Salon ?

Ou plutôt quelle pensée a animé notre Municipalité ?

Cette pensée a été d'offrir un asile de quelques jours à cette Manifestation pour faciliter aux Artistes la mise en lumière de leurs qualités et de leurs talents.

La municipalité n'a pas voulu considérer une Ecole plus qu'une autre, elle les respecte toutes ; mais ainsi qu'il a été dit lors du vernissage, la Municipalité a voulu également soutenir, aider, voir encourager l'artiste isolé, doué d'une certaine personnalité, l'artiste qui veut résister à la tyrannie des formules, l'artiste qui s'affranchit de certaines tutelles, particulièrement de la tutelle des styles ; en somme, l'artiste qui veut rester lui-même.

La Municipalité croit que tous les Citoyens et Citoyennes qui se sont intéressés au premier Salon apprécieront cette initiative, loueront ces préoccupations, ce souci de mettre en lumière tous les talents.

Aussi, pense-t-elle qu'un Salon ayant cet objet est toujours intéressant. N'appelle-t-il pas l'attention de tous les gens de bon goût. Toutes les personnes amies du beau ne s'intéressent-elles pas à un salon de ce genre ? C'est ce que nous avons pu constater par l'affluence des visiteurs à cette Exposition.

Mais notre Salon a surtout permis à la Population de Pantin de se rendre complètement compte du niveau élevé des conceptions de nos artistes locaux. Ce Salon a eu encore d'autres mérites, mais n'insistons pas. Nous dirons seulement qu'il a flatté l'orgueil patriotique de notre ville.

La Municipalité, pour ce premier Salon, a offert sa plus belle Salle c'est-à-dire sa Salle d'Honneur qui renferme de magnifiques peintures (Pantinois quand vous aurez l'occasion de visiter l'Hôtel de Ville, n'oubliez pas de regarder ses plafonds, vous serez charmés).

La Municipalité félicite les Exposants qui sont de véritables artistes et remercie tous ceux qui ont contribué au succès de cette première Exposition. A ces félicitations à ces remerciements, la Municipalité joint son admiration pour les Œuvres qui ont été exposées.



Le Réfectoire des Hommes



Le Réfectoire des Dames

Bureau de Bienfaisance

Voilà un mot que nous voudrions voir disparaître. Il a été tellement galvaudé qu'il paraît quelque peu humiliant. Il conviendrait, pensons-nous, de lui substituer le beau mot de « solidarité sociale ».

Les membres de la Commission du bureau de bienfaisance se réunissent tous les jeudis à la Mairie de 9 à 12 heures, pour examiner les demandes de secours.

Soit en espèces, soit en nature.

La Commission vient en aide à tous les nécessiteux de notre ville, après examen et vérification de chaque cas.

C'est ainsi que plus de 350 personnes sont inscrites et secourues chaque semaine.

Par des bons de pain, de viande, d'épicerie, de lait, pour une somme considérable. Il est accordé également à 300 assistés obligatoires 8 kilos de pain par mois.

Nous avons payé le bois de chauffage à tous les vieux papas et les vieilles mamans dont les cas ont retenus l'attention de la Commission. Il faut reconnaître que ces cas ont été nombreux.

Il faut dire ici que nous avons eu le concours du Centre d'Entr'aide Française qui a bien voulu prendre à sa charge une partie de la somme à payer, soit 300 fr. sur 960 fr. du prix de revient sur les 400 kilos de bois attribués aux ayants-droit.

Nous avons distribué des bons de charbon pour une somme de 50.000 fr. ainsi que de nombreux bons en espèces, variant entre 200 et 1.000 francs.

Les recettes du Bureau de bienfaisance en 1945 se sont élevées à la somme de 1.250.000 »

Se décomposant comme suit :

Part réservée au Bureau de bienfaisance sur le produit des concessions accordées au cimetière	100.000 »
Dons, produits de quêtes et fêtes diverses	250.000 »
Produits de la taxe municipale sur les spectacles	700.000 »
Subvention de la Commune	200.000 »
	1.250.000 »

DÉPENSES

Les dépenses se montent à plus de 1 million.

Si ce chiffre paraît énorme pour nous, il n'est pas encore suffisant. Nous voudrions et nous espérons faire beaucoup mieux dans les mois qui vont suivre.

Pour que la misère des Vieux Travailleurs disparaisse de notre Cité.

Nous devons indiquer pour être impartiaux que l'Entr'aide Française a apporté son aide et son concours dans la réalisation des œuvres sociales. La Municipalité

ayant désigné un adjoint en qualité de délégué à cet organisme, nous avons pu bénéficier notamment de certaines facilités d'approvisionnement pour nos cantines scolaires.

La Municipalité a fait désigner par les Médecins inspecteurs des Ecoles, environ 100 Enfants parmi les plus déficients pour qu'il leur soit donné un goûter spécial à 16 heures. Le prix de ce goûter était fixé à CINQ francs. Pour les enfants dont les Parents ne pouvaient pas payer, les dépenses étaient prises en charge, en partie, par la Caisse des Ecoles.

Sur les 100 enfants inscrits : 16 étaient payants, 23 demi-payants et 61 gratuits. Ces goûters ont donné des résultats très bons.

Biscuits casinés. — Il a été distribué à tous les enfants des Ecoles de 6 à 10 ans, 10 biscuits par semaine, et pour les enfants de 10 à 18 ans, 20 biscuits.

TRANSPORTS

Durant la Guerre un grand nombre de stations du Métro furent fermées par ordre de l'armée allemande, autrement dit la « Wehrmacht ».

Notre station « Hoche » fut comprise dans le lot des stations fermées ; cette fermeture causant ainsi une très grande gêne et un surcroît de souffrances à la Population de Pantin et du Pré-Saint-Gervais qui l'utilisait.

Les usagers se trouvaient obligés d'emprunter la station de l'« Eglise » ou de la « Porte de Pantin ».

Peu après la Libération, une Délégation représentant les usagers de la station « Hoche » se présentait à la Mairie, porteur d'une pétition imposante de plusieurs milliers de signatures et demandait à la Municipalité d'intervenir pour la réouverture de ladite station. Immédiatement, la Municipalité fit le nécessaire et obtint la réouverture demandée.

Un détail qui doit être dit : cette réouverture fut obtenue, grâce à une subtilité de discussion. L'essentiel, c'est qu'elle le fût. Nous pouvons affirmer que la réouverture de la rue « Hoche » a eu lieu plus de 4 mois avant la date à laquelle elle devait se produire.

La Population ouvrière et commerçante de ce quartier de Pantin et du Pré-Saint-Gervais gagna de patager moins dans la boue les soirs d'hiver et, conséquemment, de contracter moins de rhumes et de bronchites. C'est le but que nous recherchions surtout.

Depuis un certain nombre de mois, la Municipalité réclame énergiquement, afin d'obtenir l'ouverture ou la réouverture de Lignes d'Autobus. Nous avons pu obtenir, en grande partie, satisfaction.

Nous avons obtenu une ouverture de crédit de 168.000 francs en faveur de la Caisse des Ecoles ce qui nous a aidé, en partie, pour nos placements familiaux de la Côte-d'Or.

Une somme de 350.000 francs a été distribuée pour secours d'urgence aux familles nécessiteuses signalées par la Municipalité.

Un « Foyer des Vieux » se tiendra rue de l'Hôtel-de-Ville ; il est en voie de réalisation. Dès qu'il pourra fonctionner, une Commission devra être constituée comprenant : le Maire, le Délégué à l'Entr'aide, la Résidente, un Représentant du Conseil Municipal et deux Représentants des Vieillards inscrits au Foyer.

Les dépenses que la Municipalité aura à supporter, seront largement compensées par le bénéfice moral qui sera retiré de cette installation.

Sont ouvertes ou réouvertes, les lignes :

- 145 Eglise de Pantin-Noisy-le-Sec.
- 146 Eglise de Pantin-Le Raincy.
- 147 Eglise de Pantin-Livry-Gargan.
- 148 Eglise de Pantin-Bobigny (6 routes-Drancy).
- 151 Porte de Pantin-Bobigny (6 routes).
- (Cette ligne a été modifiée, malgré nos véhémentes protestations).
- 152 Porte de la Villette-Le Bourget (Port Aérien).
- Enfin, la ligne :
- 170 Porte des Lilas-Mairie de Pantin-Eglise de Saint-Denis.

(Cette ligne a été substituée à la ligne 107).

Nous regrettons que la ligne n° 74 n'ait été rétablie. Cependant son utilité subsiste, car l'Eglise de Pantin n'est pas reliée aux Quatre-Chemins ou plutôt elle ne l'est qu'au moyen d'une combinaison peu pratique : métro et ligne 170. Nous espérons, quand le moment sera plus opportun, réussir le rétablissement nécessaire. Ajoutons que la Municipalité demande l'augmentation des voitures au moment de l'affluence des voyageurs. En agissant ainsi, nous savons que nous répondons à un vœu très cher de la Population.

Nous avons obtenu de la S.N.C.F. plusieurs arrêts de trains :

- un pour les pêcheurs, le dimanche matin ;
- plusieurs trains ouvriers, à la montée ainsi qu'à la descente.

Nous sommes assurés que, dans cette partie comme dans les autres, les Membres de la Municipalité ont rempli leur devoir d'Administrateurs dévoués et vigilants.

Textiles, Bons de Chaussures et Ravitaillement

TEXTILES

Nous avons, en temps opportun, publié une affiche informant la population des quantités de points textiles que les services préfectoraux attribuaient à notre commune.

Nous nous trouvons à ce moment à l'apogée des restrictions et la population, avec raison, avait besoin de connaître d'où venaient les ordres d'une répartition aussi sévère.

Aujourd'hui, nous profitons de la parution du « Bulletin Municipal » pour donner quelques indications aux administrés à qui nous devons rendre des comptes.

Pour une population de 37.000 habitants, voici ce que la Préfecture a attribué de points à la ville de Pantin, pour l'année 1945 :

Janvier ..	28.835
Février ..	28.150
Mars	28.225
Avril	28.517
Mai	12.728
Juin	12.728
Juillet	12.822
Août	12.822
Septemb. ..	24.360
Octobre ..	24.360
Novemb. ..	42.389
Décembre ..	53.675

Si nous regardons les chiffres indiqués ci-dessus, il est facile de se rendre compte de ce qu'ils représentent, par habitant, pour l'année qui vient de s'écouler : exactement 8 points 304.

Toutefois, on remarquera pour les 2 derniers mois une amélioration assez importante — quoique toujours insuffisante, bien entendu — Nous sommes heureux, cependant, que nos multiples démarches aient abouti à ce petit résultat. Mais ce qu'il faudrait pour notre population, c'est au moins 750.000 points ; ce qui nous permettrait de combler le retard des demandes des dernières années, c'est-à-dire de 1942 à 1945.

Combien nous sommes navrés, nous Administrateurs communaux au service de notre laborieuse cité, quand nous voyons ces jeunes gens contracter mariage pour fonder un foyer, ne pouvoir obtenir ces points indispensables à la vie d'un jeune ménage. Hélas ! nos ser-

vices municipaux ne peuvent distribuer ce que les autorités supérieures ne leur accordent pas.

Disons cependant qu'à partir du 1^{er} Mars, certains changements se sont produits pour l'obtention des vêtements de travail. Les intéressés peuvent adresser au service du ravitaillement, 104, rue de Paris, une demande à laquelle ils doivent joindre un certificat patronal. (Jusqu'à concurrence du contingent qui nous est attribué, nous pouvons donner rapidement satisfaction aux intéressés). C'est une très légère amélioration, néanmoins, nous ne la dédaignons pas.

Car, jusqu'à cette date si peu éloignée, il était irritant de constater les difficultés parfois invraisemblables que rencontraient les travailleurs pour se procurer des vêtements de travail.

Il est vrai qu'il y avait insuffisance de points, mais on remarque cependant que beaucoup de magasins ne manquent pas de ces vêtements, ils paraissent même en être largement approvisionnés.

Le mécontentement paraît provenir des formalités tracassières imposées ! Ne fallait-il pas, après avoir fait une demande accompagnée d'un certificat patronal, l'adresser à la Préfecture qui, après plusieurs mois, conseillait de renouveler ladite demande ?

Les Services Communaux ne sont en rien responsables de ces tracasseries administratives.

BONS DE CHAUSSURES ET GALOCHES

Il nous a été accordé pour l'année 1945 :

Janvier à Octobre

Galoches Enfants	913
— Cadets	1.248
— Adultes	539
Chaussures « Usage Ville » Enfants	2.506
— — Cadets	1.099
— — Adultes	894

Novembre à Décembre

Galoches Enfants	268
— Cadets	141
— Adultes	140
Chaussures « Usage Ville » Enfants	565
— — Cadets	380
— — Adultes	1.238

BAINS-DOUCHES MUNICIPAUX

Les deux établissements de Bains-Douches Municipaux sis, le premier, 32, Rue de Montreuil, le second 42, Avenue Edouard Vaillant, sont en ce moment ouverts le :

ÉTÉ

Vendredi de 13 h. à 19 h.
Samedi de 6 h. 30 à 19 h.
Dimanche de 6 h. 30 à 12 h.

HIVER

Vendredi de 13 h. à 19 h.
Samedi de 7 h. à 19 h.
Dimanche de 7 h. à 12 h.

Le rationnement du charbon ne nous permet malheureusement pas d'ouvrir ces établissements tous les jours. Dès que les attributions de combustible seront plus abondantes, nous augmenterons les jours d'ouverture.

Pour que chaque habitant obtienne une paire de chaussures « Usage-Ville », il faudrait que s'écoulent au moins 6 années.

RAVITAILLEMENT

Si nous avons agi en ce qui concerne les « points textiles » et « Chaussures », nous avons agi également dans une autre partie du Ravitaillement. Nous avons lutté contre les mandataires qui étaient encore inféodés à Vichy pour fonder un organisme d'approvisionnement de nos Cantines Scolaires.

Dans un autre endroit du « Bulletin » il vous sera parlé de celles-ci, de ce que nous avons fait pour nos Enfants. Ici, nous nous bornerons à dire que nous avons demandé l'appui de l'« Union des Maires Patriotes de la Seine » dont le Maire de Pantin fait partie, bien entendu.

Les Maires ont fait désigner dans leur Commune, un Représentant. Tous les Représentants réunis ont mis debout un Service de Ravitaillement en dehors du « Ravitaillement Général Officiel ». Ce Service a pris le nom de « Commission Centrale » qui fonctionne à la satisfaction des Communes et des Arrondissements de Paris.

A présent, laissant de côté les mandataires, la dite Commission procure, sans ticket, aux Ecoles, de la viande qu'elle achète directement en province. Les livraisons sont plus abondantes, la viande est de meilleure qualité et moins coûteuse. La Commission Centrale que tous, nous avons instituée, procure également des œufs et du poisson.

Chers Lecteurs, reportez-vous à la rubrique des « Cantines Scolaires », vous y verrez le complément des bienfaits de l'institution de notre Commission Centrale du Ravitaillement.

Nous ajouterons pour terminer, sur ce chapitre, que la Commission Centrale est aujourd'hui reconnue d'utilité publique par le Ministre du Ravitaillement et a pris tout récemment le nom de « Fédération des Cantines Scolaires ».

LA JEUNESSE ET LES SPORTS

Dès la Libération, la municipalité s'est penchée tout particulièrement sur le problème très important des sports ; car malgré une -apparence d'activité pendant l'occupation, l'activité sportive était plutôt « dirigée ».

Le Club Municipal des Sports (C.M.S.) vivait dans sa coquille car la municipalité vichyste comprenait le sport à sa façon.

Tout d'abord le C.M.S. bénéficiait d'une subvention d'environ 36.000 fr. par an. Nous avons pensé que cette somme était insuffisante et nous l'avons portée à 100.000 en 1945 et à 125.000 en 1946. Malgré cette notable augmentation ces sommes sont encore en dessous des besoins de nos sportifs. Notre C.M.S. comprend des sections de football, basket, tennis, athlétisme, natation, escrime, danses rythmiques ; toutes ces sections ont une activité à Pantin. Sans oublier le Ring de Pantin qui, à chaque réunion réserve un pourcentage de la recette à la caisse des écoles ou au bureau de bienfaisance.

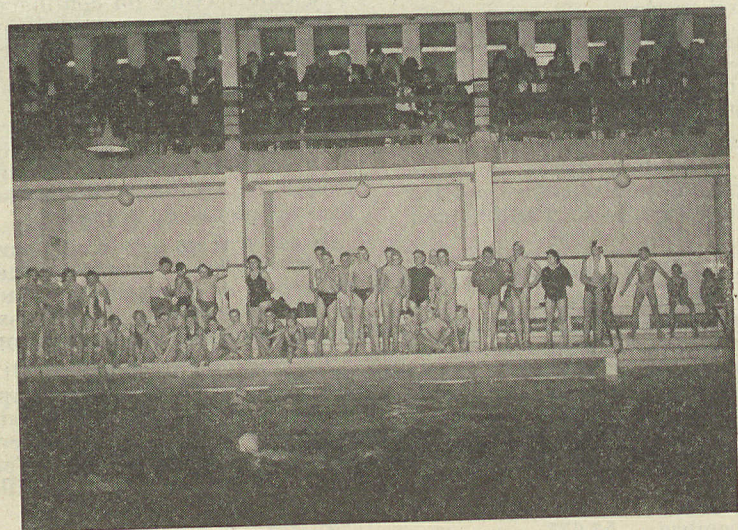
La section cycliste vient de se reconstituer cette année et nous sommes certains que les nouveaux champions seront à la hauteur de leurs aînés. Une section de rugby à 13 est en cours de constitution.

Nous trouvons parmi la population et les industriels Pantinois le meilleur accueil et nous tenons ici à les remercier pour leur esprit sportif.

Néanmoins nous rencontrons encore de grosses difficultés en ce qui concerne les aménagements sportifs.

Notre stade avait été rendu inutilisable par l'armée américaine, il a donc

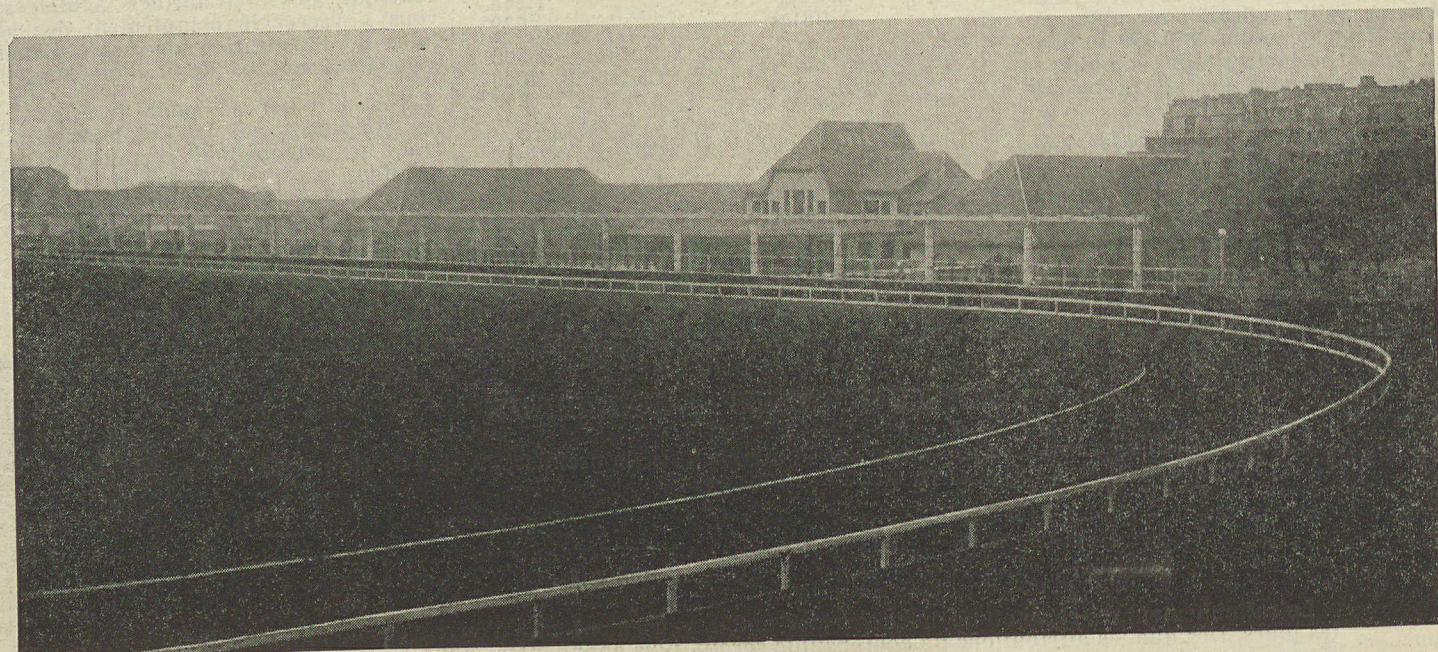
terrain. De plus, le manque de tribunes au stade se fait sentir de plus en plus, un projet est à l'étude et dès que les possibilités financières le permettront, cette réalisation sera une de nos premières préoccupations.



PISCINE MUNICIPALE Avant le Plongeon

fallu parer au plus pressé et le mettre rapidement à la disposition de nos sportifs. Un deuxième terrain a été aménagé il sera utilisé à la prochaine saison, nous pouvons ainsi, dans un avenir proche, palier aux imperfections du grand

Néanmoins, malgré la nécessité incontestable de ces tribunes, nos sportifs comprennent qu'il y a actuellement des travaux de première urgence et nous sommes certains qu'ils nous feront confiance.



LE STADE MUNICIPAL

APPRENTISSAGE



Ecole Professionnelle de la Rue Sadi-Carnot
Atelier de Mécanique

La Jeunesse et les Sports

(Suite et Fin)

Les plus déshérités sont les basketteurs qui ne peuvent disposer d'un local pour l'hiver ; également les joueurs de ping-pong à qui nous n'avons encore pu trouver une salle. Enfin nous signalons que les gymnastes n'ont aucune activité l'hiver faute d'un gymnase ou tout au moins d'un local ; nous avons envisagé d'utiliser le bâtiment du 141, rue de Paris, mais celui-ci ne présentait pas les conditions de sécurité nécessaires.

Voici donc tracée rapidement la situation des sportifs à Pantin, nous avons donc en face de nous de gros problèmes à solutionner.

Aucun ne sera négligé mais il nous faudra procéder par palier car les difficultés sont nombreuses.

Nous ne voulons pas promettre ce que nous ne sommes pas certains de réaliser, mais nous ferons le maximum pour que notre ville de Pantin soit le berceau d'une pléiade de sportifs qui porteront fièrement à travers notre beau pays de France, notre devise :

Hardy Pantin, en avant.

En ce qui concerne l'apprentissage, la situation de Pantin est assez satisfaisante puisque nous disposons de trois établissements : une petite Ecole professionnelle de Garçons et deux Centres de formation professionnelle importants, l'un pour les Garçons, l'autre pour les Filles.

L'Ecole Professionnelle de la Rue Sadi-Carnot

créé en 1922 comprend deux parties :

a) *Les cours professionnels du jour* fréquentés pendant 2 années par 30 élèves de 14 à 16 ans généralement pourvus du C.E.P.

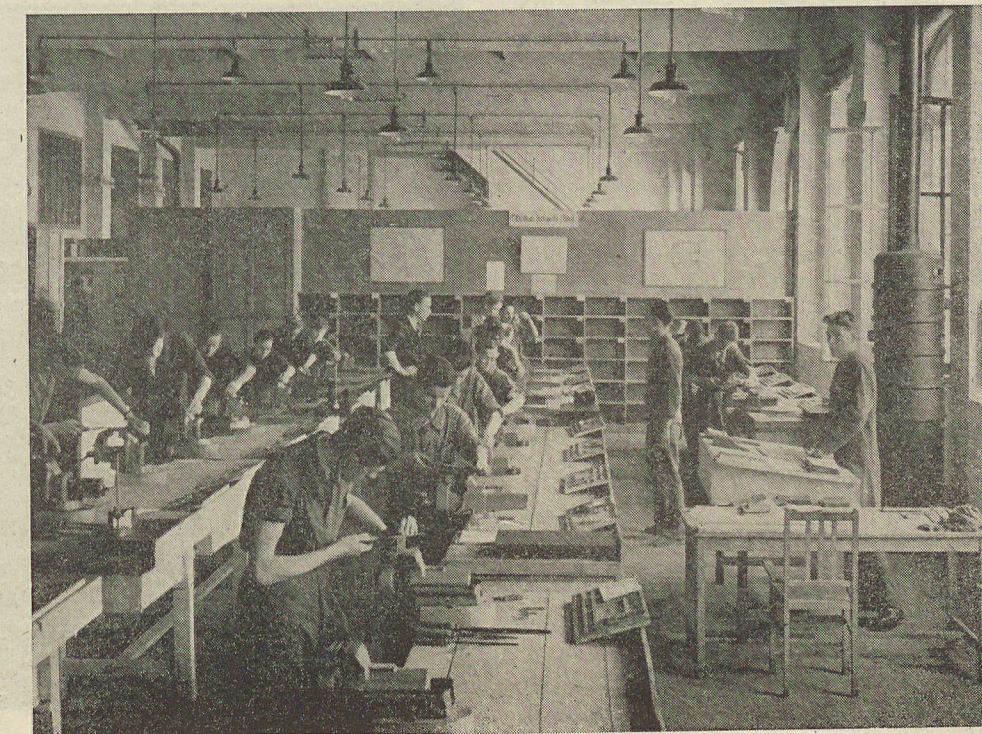
Ces jeunes gens reçoivent un enseignement pratique complété par des cours de dessin industriel, géométrie, technologie.

b) *Cours techniques d'apprentis* (loi Astier).

Ces cours ont lieu le soir et le dimanche matin et sont fréquentés par les apprentis des Usines de Pantin et des Communes voisines qui viennent se perfectionner et se préparer au C.A.P.

Mais malheureusement, les ateliers à l'origine assez grands, ne correspondent

Centre de formation Professionnelle
Atelier d'Ajustage



plus aux besoins actuels et malgré notre désir d'augmenter la formation professionnelle nous sommes tenus par des questions de locaux et de subventions par l'Etat, ce sera notre tâche d'aboutir à ces réalisations indispensables.

La formation professionnelle des élèves va être étudiée par le nouveau Conseil d'administration en accord avec la Commission d'apprentissage locale à laquelle participeront également des responsables de la Municipalité.



LE CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE JEUNES FILLES - L'Entrée

Le Centre de formation professionnelle des Garçons du 121, Rue de Paris

Malgré le discrédit qui pèse sur les Centres de Jeunesse créés par Vichy, la Municipalité n'a pas perdu de vue le caractère essentiel de l'apprentissage.

Nous ne pouvons nier les réalisations obtenues dans ce Centre et notre principale préoccupation est d'en faire un établissement municipal susceptible de recevoir l'ensemble de la jeunesse laborieuse de notre Cité et des communes voisines.

Notre Municipalité est représentée au sein du Conseil d'administration et participe à l'élaboration de tous les projets de nouveaux aménagements.

Le Centre de formation professionnelle des Jeunes Filles

Ce Centre était installé jusqu'à maintenant dans les locaux réservés à la Crèche de la Rue Berthier que nous avons dû rendre à leur véritable destination.

Nous avons donc installé nos jeunes filles dans une propriété d'ailleurs mieux située.



Atelier de Lingerie

Formation Prémilitaire

Quelques mots au sujet de la formation prémilitaire devenue obligatoire.

Notre C.M.S. a pris en main l'organisation de cette préparation militaire, mais nous avons là également rencontré des difficultés, et parfois aussi une certaine incompréhension chez nos jeunes.

Voici néanmoins quelques résultats :

Classe 1944 : 60 inscrits, présentés 59.

Reçus 1^{er} échelon : 57

Reçus 2^e échelon : 23

Reçus 3^e échelon : 6

Actuellement les classes 1945 et 1946 ont un effectif de 285. Mais malheureusement dans ce domaine les manœuvres sont nombreuses, mettant ainsi en danger la préparation de notre jeunesse à la formation militaire digne d'une grande armée démocratique au service du peuple. Toutefois il y a là un problème qui ne peut être résolu dans le cadre restreint des municipalités, c'est une question d'intérêt national qui devra être réglée par la nouvelle Assemblée.

Travaux et Voirie

Sous la rubrique « Nos finances municipales », nous avons écrit : « Rien n'a été fait dans cette commune depuis nous ne savons combien d'années ».

Si cette dernière expression sert à préciser la situation au point de vue financier, elle doit faire sentir aussi à la Population l'état lamentable dans lequel se trouvaient : notre Eclairage public, nos Bâtimens communaux (scolaires et autres), nos rues, nos trottoirs, etc., etc... à la Libération.

Dès qu'elle le put, la Municipalité de Pantin a examiné la façon d'entreprendre les travaux d'entretien qu'elle pouvait exécuter.

Elle les a classés dans les travaux dits de première urgence. Mais nous étions fort gênés par des moyens financiers insuffisants d'une part ; et, d'autre part, par les difficultés de se procurer des matériaux.

Aujourd'hui cette situation, malheureusement, n'a pas varié beaucoup dans le sens optimiste. Cependant, avec relativement peu, nous avons tenté de réaliser un minimum et nous pensons avoir réussi en partie. Mais nous sommes très loin d'être satisfaits.

ECLAIRAGE PUBLIC.

Notre station de la rue de la Marine, qui sert à l'éclairage de toute la ville,

possède trois transformateurs. Deux de ceux-ci ont été détériorés gravement au commencement de la guerre. A la Libération, ils furent trouvés dans le même état.

Donc, il fut impossible immédiatement de donner le moindre éclairage à notre Ville.

La Municipalité a fait des démarches personnelles auprès de la Direction de l'usine chargée de la réparation de ces transfos ainsi qu'auprès des ouvriers mêmes. Nous sommes fiers de pouvoir dire que ces démarches produisirent le meilleur effet.

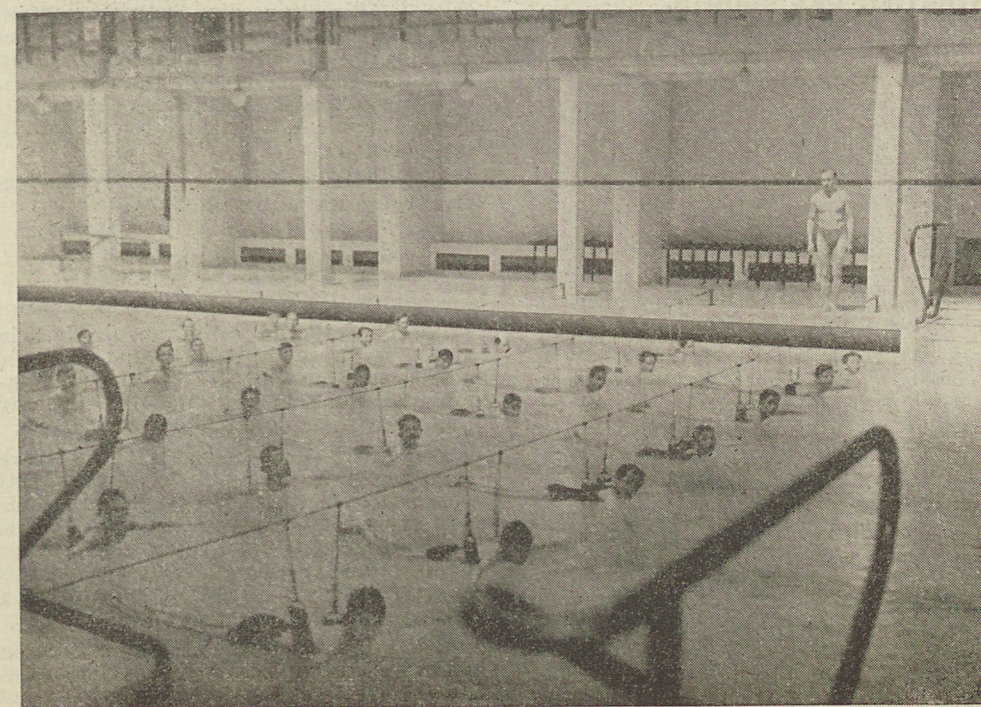
Nous avons remercié la Direction de l'usine ainsi que les ouvriers chargés de la réparation, au nom de toute la Population. Nous pensons avoir bien agi.

REMISE EN ETAT

DES LOCAUX SCOLAIRES.

A la suite du bombardement du 26 août 1944, le groupe scolaire de la rue Condorcet avait été gravement endommagé : toiture détériorée, cloisons démolies, fenêtres et carreaux brisés...

Le groupe scolaire de la rue Sadi-Carnot, ainsi que l'Ecole Maternelle de la Route des Petits-Ponts avaient été endommagés également par la chute d'un V1 ou V2.



PISCINE - La Leçon de Natation

Un gros problème a été de remplacer ces innombrables vitres brisées d'abord par l'explosion de la péniche, puis une seconde fois par la chute de la bombe infernale que nous appelons V1 ou V2.

Il était impossible de rouvrir les classes dans l'état où les avaient mis les explosions.

Nous avons pu cependant opérer ces réparations et les enfants ont réintégré leurs classes.

L'année suivante, c'est-à-dire en 1945, la Municipalité s'est attachée à entreprendre dans tous les Groupes les travaux destinés à rendre les Ecoles plus propres. C'est ainsi que durant les vacances de l'année 1945, nous avons fait effectuer les travaux ci-après :

Ecole rue Condorcet :

Peinture des classes qui en avaient le plus besoin et remise en état de l'école, etc., etc.

Ecole Sadi-Carnot :

Peinture de 5 classes à l'école de garçons, réparation des couvertures, etc...

Ecole rue de Montreuil :

Remise en état complet de la cour.

Dans tous les groupes scolaires, nous avons fait procéder à la révision des installations électriques.

TRAVAUX DE REMISE EN ETAT

DE L'ECOLE

DE LA RUE DES GRILLES.

C'est le 9 janvier 1946 que nous avons pu faire lever, après de multiples et difficiles démarches, la réquisition des Armées Américaines. Immédiatement, nous avons entrepris les travaux de remise en état de cette école dont le fonctionnement à nouveau sera d'un très grand soulagement pour les écoles de la rue de Montreuil et du Plein-Air. Les enfants de la rue des Grilles profiteront également d'une situation devenue plus confortable.

Nous pensons que la réouverture sera chose faite quand paraîtra ce « Bulletin Municipal ».

Rappelons que l'Ecole de la rue des Grilles a été occupée pendant cinq années par les Allemands et les troupes alliées.

SALLE DES CONFERENCES,

48, avenue Edouard-Vaillant.

Les peintures de cette salle ont été lessivées et de nombreux raccords de peinture ont été effectués pour rendre cette salle propre et accueillante.

PISCINE MUNICIPALE.

(N'oublions pas de rappeler que cet établissement est exploité par un concessionnaire).

La Municipalité a mis dans l'obligation le constructeur de la Piscine d'effectuer les travaux d'étanchéité des terrasses.

Elle est intervenue également auprès du Concessionnaire pour le contraindre à refaire toutes les peintures intérieures de la piscine.

De son côté la commune a effectué les travaux indispensables à la bonne conservation de la verrière (travaux qui lui sont imputables).

CRECHE, rue du Docteur-Pellat.

Dans la Crèche de la rue du Docteur-Pellat qui avait été occupée pendant la guerre par les services du « Colis aux Prisonniers » nous avons procédé au lessivage de toutes les peintures des salles. Les lits des bébés ont été réparés et repeints. Toute la plomberie et l'installation électrique ont été révisées.

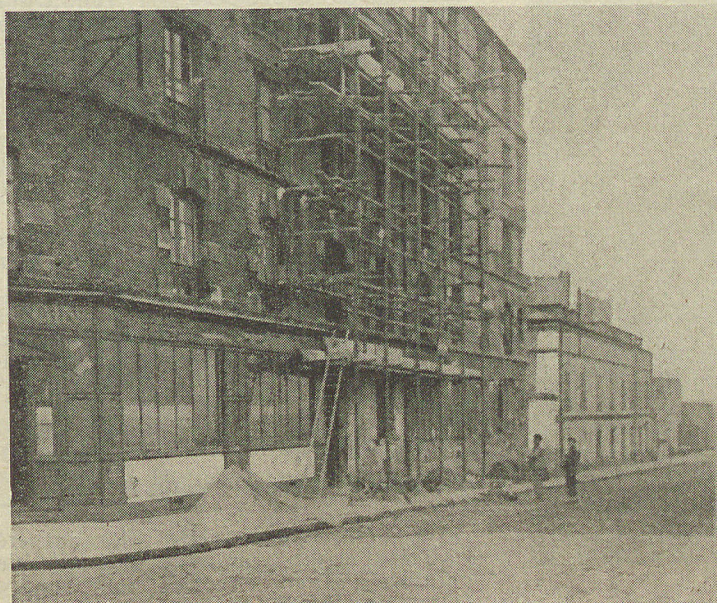
CRECHE de la rue Berthier.

Nous avons été dans l'obligation de procéder à certains travaux de remise en état de cette crèche qui a été occupée durant une grande partie de la guerre par le Centre de Formation Professionnelle de Jeunes Filles que nous avons relogé dans une autre propriété.

Nous avons effectué des travaux de peinture, de plomberie, de serrurerie, d'électricité, etc...

EGLISE SAINTE-MARTHE.

Cette église a été endommagée par le bombardement du 26 août 1944. Nous avons dû procéder à des réparations très importantes de la toiture, les réparations du gros œuvre des églises étant imputables aux Communes.



RUE DU DÉBARCADÈRE

Un immeuble sérieusement endommagé par un train blindé des S.S.

Grâce à la diligence de la Municipalité, une douzaine de logements seront incessamment rendus à leurs ayants-droits.

VOIRIE**ENTRETIEN DES CHAUSSEES.**

Nous avons procédé aux réfections de chaussées les plus urgentes.

Il existe des rues dont le pavage est médiocre et dès que les matériaux seront moins rares, nous procéderons, par étapes, à la remise à neuf des chaussées.

Nous avons obtenu que le Service des Ponts et Chaussées procède à l'élargissement et à la réfection du pavage de la rue de l'Alliance ainsi que de la rue de Paris (entre la rue Hoche et Paris), aux frais du Département.

Les travaux de pavage, dans cette dernière rue, n'ont pas été menés avec la diligence que nous souhaitons. Les Ponts et Chaussées sont intervenus sévèrement auprès des entrepreneurs pour que soit activée la réfection entreprise.

ENTRETIEN DES TROTTOIRS.

Sitôt la Libération, nous avons entrepris la réfection des trottoirs en mauvais état, grâce à un stock de bitume que nous possédions.

Nous avons remis en état les trottoirs de l'avenue Edouard-Vaillant, des rues Magenta, Denis-Papin, avenue Jean-Jaurès, rue Victor-Hugo, rue Hoche, rue du Pré-Saint-Gervais, rue des Grilles, rue Beaurepaire et rue Jules-Auffret.

Nous procédons actuellement à la réfection des trottoirs de la rue de Paris, entre l'Eglise de Pantin et la rue Lépine, longtemps impraticables par suite des travaux de canalisation. Nous effectuerons les réparations nécessaires sur les trottoirs de la rue de Paris où à lieu le marché entre la rue Hoche et la Porte de Pantin.

ENTRETIEN DES EGOUTS.

Des travaux assez importants ont été effectués pour la remise en état de

vieux égouts : rue Jacquart, rue des Sept-Arpenis, rue Jean-Nicot, rue Jacques-Cottin.

TRAVAUX D'EQUIPEMENT SPORTIF.**Stade Municipal :**

Nous avons procédé à la remise en état indispensable du Stade Municipal qui avait été sérieusement endommagé par l'Armée Allemande et l'Armée Américaine.

Nous avons enlevé le sable de la Plaine de Jeux, rue de Candale et rechargé la surface de cette plaine en terre végétale, de façon à obtenir un terrain d'entraînement qui soulagera le terrain d'honneur.

Plaine de Jeux,**Route des Petits-Ponts :**

La plaine de jeux, route des Petits-Ponts, utilisée par les élèves du Groupe Scolaire Sadi-Carnot a été rechargée avec de la pierre broyée et il a été procédé à toutes les réparations afin de rendre les installations sportives utilisables.

Plaine de Jeux, rue Méhul :

Cette plaine de jeux est en cours d'aménagement. Le remblaiement des tranchées a été effectué et on procède au nivellement de la surface.

SQUARES ET JARDINS PUBLICS.

La Municipalité s'est attachée à la restauration des squares et jardins publics. Nous avons procédé à la remise en état et au remplacement des bancs.

Des travaux de peinture des grilles vont être entrepris prochainement.

CIMETIERE COMMUNAL.

La Municipalité a fait entreprendre, sous la direction d'un expert nommé par le Tribunal, les travaux de remise en état du Cimetière Communal, à la suite de l'éboulement du 31 janvier 1945. Ces travaux sont en voie d'achèvement. (Voir l'article « Eboulements de la Butte du Cimetière »).

Un vestiaire pour les fossoyeurs va être construit au printemps.

CONCLUSION

La Municipalité estime avoir fait le maximum possible des travaux destinés à la remise en état des propriétés communales dans la période très difficile que nous venons de traverser.

Elle sait que sa mission est loin d'être terminée. Elle n'ignore pas que de très nombreux travaux restent à réaliser pour conserver ou remettre en bon état le patrimoine communal, qu'il s'agisse des Ecoles, des Bâtiments communaux, des chaussées, des trottoirs, des jardins ou des terrains de sports.

Elle continuera de faire le maximum d'efforts compatibles avec les disponibilités budgétaires pour améliorer l'état de notre Cité et la rendre toujours plus accueillante.

Eboulements de la Butte du Cimetière

(Plus exactement : Eboulements de la Rue du Bel-Air)

Pourquoi

la Municipalité vient de gagner un important procès ?

ET POURQUOI

elle en gagnera un autre plus important encore ?

Cette énorme butte qui borde du côté des Communes des Lilas et de Romainville le Cimetière Communal, est faite en partie de terres dites rapportées et de décharges effectuées par la Société Bernheim, en vue de lotir les nouvelles superficies ainsi réalisées.

La négligence avec laquelle le remblai semble avoir été effectué atteste bien, impartialement, que la Société Bernheim, n'a pas eu le souci de respecter les principes statiques les plus élémentaires : la trop grande raideur du talus, eu égard à la nature des remblais, devait inmanquablement être à l'origine des éboulements redoutés.

Plusieurs de ceux-ci, deux, croyons-nous, s'étaient déjà produits quand, le 13 février 1928, un nouvel éboulement d'une gravité plus importante que celle des précédents, écrasait une partie considérable du mur du Cimetière et recouvrait 93 sépultures, en leur causant de très regrettables dégâts.

La Commune de Pantin engagea contre la Société Bernheim une instance en réparation des dommages causés. Ladite Société fut condamnée à payer à la Ville tous les frais qu'occasionnerait la remise en état du Cimetière, y compris, bien entendu, les sépultures.

Cependant, il semble que les attendus du Jugement condamnant la Société comportaient une faute : celle d'obliger cette dernière à remettre les lieux dans leur état primitif.

De ce fait, les causes d'un nouvel éboulement subsistèrent. Dans la nuit du 6 au 7 mars 1941, un nouvel éboulement se produisit au même emplacement que le précédent affectant la même forme et occasionnant des dégâts à peu près identiques.

La Commune de Pantin engagea une nouvelle instance contre la Société

Bernheim qui vint à l'audience du Tribunal Civil de la Seine, le 15 juillet 1943. La Commune, contrairement à ce que l'on pouvait penser, était déclarée mal fondée dans ses demandes et conclusions, et, finalement, déboutée.

La Libération venue, la nouvelle Municipalité de Pantin interjeta appel audit Jugement. Et, cette fois, l'affaire ne se passa pas comme sous l'occupation allemande. Notre avocat démontra devant la 1^{re} Chambre de la Cour d'Appel la culpabilité de la Société Bernheim qui n'avait pris aucune mesure suffisante de protection contre les infiltrations d'eaux souterraines ou météoriques, puis, il souligna l'appréciation de l'Expert qui déclare : « que dans les conditions où se trouvaient les lieux litigieux, personne ne saurait se flatter d'écarter de façon certaine tout risque ultérieur ». Finalement, notre Avocat fit entendre à la Cour que l'éboulement en cause (7 mars 1941) est la conséquence certaine et directe de fautes commises en 1913 par la Société Bernheim et non réparées par celle-ci à la suite de l'accident du 13 février 1928.

Dans son Arrêt du 28 février 1946, la Première Chambre de la Cour d'Appel de Paris condamne la Société à payer à la Commune de Pantin la somme de 1.161.115 fr. 84 avec intérêts de droit du jour de l'Assignation introductive d'instance ; et a donné acte à la Commune de ce qu'elle se réservait de réclamer le remboursement des sommes supplémentaires engagées pour la réfection des tombes.

Si cette affaire se termine bien pour les intérêts de la Ville de Pantin, une autre affaire d'éboulement commence.

En effet, pendant que se déroulait la procédure d'Appel du Procès que nous venons d'exposer, une nouvelle menace d'éboulement que l'on constatait le 8 décembre 1944 était à redouter.

Des fissures striaient le sol de la rue du Bel-Air et des désordres se produisaient dans des constructions situées aux numéros 16, 18 et 20 de la rue du Bel-Air. Le 9 décembre 1944, la Municipalité, par mesure de sécurité, faisait évacuer les pavillons paraissant menacés.

La Municipalité a été clairvoyante car de graves accidents, peut-être mortels, auraient pu se produire sans ces mesures de précaution. En effet, dès la fonte des neiges les petites fissures du début devenaient soudain une véritable faille de 50 centimètres de largeur.

Et le 31 janvier 1945, à 15 h. 20, plus de 6.000 mètres cubes de terre se mettaient en mouvement, écrasant sous le lourd poids de leur masse une partie considérable du mur du Cimetière et bouleversant cette fois 68 sépultures. D'autre part, les constructions situées aux numéros 16, 18 et 20 de la rue du Bel-Air s'affaissaient et se couchaient...

Un Expert a de nouveau été désigné par le Tribunal pour déterminer les causes de l'accident, fixer les responsabilités et remettre les lieux en état.

La dépense occasionnée par ce dernier éboulement est évaluée à 6 millions de francs que la Commune a été obligée d'avancer pour permettre d'entreprendre immédiatement des travaux de rétablissement, et d'autres, préventifs, ainsi que la remise en état des sépultures de nos Chers Disparus.

Une nouvelle instance est introduite contre la Société Bernheim ; et, forte des deux procès déjà gagnés, la Municipalité est fermement convaincue que ce dernier procès se terminera comme l'exige la Justice et le Droit.

Pantin rentrera en possession des 6 millions de francs qu'elle a avancés et les sépultures restaurées rappelleront de nouveau à nos cœurs affectés le Souvenir de ceux que nous pleurons.

Si vous avez besoin..

SERVICES GÉNÉRAUX

Les Bureaux de la Mairie sont ouverts tous les jours, de 9 à 12 heures et de 14 à 18 h.

RECETTE MUNICIPALE

Caisse ouverte tous les jours, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 heures, sauf le samedi après-midi.

CONSULTATIONS JURIDIQUES (gratuites)

M^e Henriquez, le lundi, à 17 heures.

JUSTICE DE PAIX, à la Mairie

Conciliation : le mercredi, à 9 h. 30, Salle de la Justice de Paix.

Audiences, Salle de la Justice de Paix :

Droit commun : le mercredi, à 9 h. 30.

Loyers : les 2^e et 4^e vendredi de chaque mois à 9 h. 30.

Simple police : le 2^e jeudi de chaque mois, à 14 heures.

CONTRIBUTIONS

Percepteur : M. Bassez, 61, rue Hoche. — Tous les jours, de 9 à 12 h. et de 13 h. 30 à 15 h. 30, sauf samedi après-midi. Fermé le 1^{er} et le 3^e mercredi de chaque mois.

Contrôleur central et inspecteurs : 117, bd de la Villette, Paris (10^e). Tél. BOTzaris 50-56.

Chiffre d'affaires : 7, rue Delizy, Pantin. Ouvert tous les jours, de 9 h. à 11 h. 30 et de 14 à 16 heures. Le samedi de 9 h. à 11 h. 30.

ENREGISTREMENT, DOMAINES, TIMBRE

3, rue Michelet, à Pantin. — Ouvert tous les jours de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. Le samedi et le 25 de chaque mois, de 9 à 12 heures.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE, à la Mairie

Les mardi, jeudi et samedi, de 18 à 19 h. 30.

BUREAUX (Mairie, 45, route des P tits-Ponts. — Tél. Botzaris 92-40)

1^{er} Bureau : Allocation aux Vieux Travailleurs, Ambulances, Assistance, Assurances sociales, Certificats de vie et de bonne vie et mœurs, Colonies scolaires, Licences, Patentes.

2^e Bureau : Bureau de Bienfaisance, Cantines scolaires, Nourrices, Allocations de chômage, Primes à la natalité.

3^e Bureau : Allocations militaires, Accidents du Travail, Cartes et Livrets de Combattants, Cartes d'identité pour pensions, Cartes d'invalidité, de priorité, Certificats de vie-procuration, Pensions civiles et militaires, Prisonniers, Soins médicaux et réformés de guerre, Standard téléphonique.

4^e Bureau : Comptabilité du Personnel, Demandes de bourses, Secours d'Etudes, Secours aux réfugiés.

5^e Bureau : Budgets et comptes administratifs, Mandat de paiement (fournisseurs et entrepreneurs), Remboursement des bons du Bureau de Bienfaisance.

6^e Bureau : Listes électorales (élection générales, Conseils de Prud'hommes, Chambre des Métiers, Tribunal de Commerce).

Etat-civil : Naissances, Décès, Mariages, Divorces, Légalisation de signatures, Naturalisations, Reconnaissances, Vaccinations.

Voirie-Hygiène : (Relogement, Salubrité, Désinfection, Marchés, Cimetière).

Architecture : (Entretien des Bâtiments Communaux).

Secrétariat et Dactylographie.

Rationnement : (104, rue de Paris).

Recette : Paiement des dépenses publiques et communales, Recouvrement des produits communaux, Participation aux émissions d'emprunt du Trésor.

D'un acte de naissance :

Adressez votre demande à la Mairie du lieu de naissance. Joignez-y un mandat de 22 fr. 50, plus frais d'envoi.

D'un acte de décès :

Adressez votre demande à la Mairie du lieu où la personne est décédée ou à celle qui a pu enregistrer la transcription (dernier domicile). Joignez-y un mandat de 22 fr. 50, plus frais d'envoi.

D'un acte de mariage ou transcription de divorce :

Adressez votre demande à la Mairie où le mariage a été célébré. Joignez-y un mandat de 30 francs, plus frais d'envoi.

De votre casier judiciaire :

Adressez votre demande à M. le Greffier du Tribunal Civil de l'arrondissement de votre lieu de naissance au chef-lieu de l'arrondissement. Pour Paris et la Seine, au Procureur de la République. Greffe du Casier Judiciaire, à Paris. Joignez-y un mandat de 20 fr., plus frais d'envoi.

D'un certificat de vie pour enfants pour :

Carte de chemin de fer (réduction) : Livret de famille, bulletin de naissance. Coût : timbre fiscal à 10 fr.

Caisse de compensation, pour affaires militaires, pour Assistance : Livret de famille, bulletin de naissance. Gratuit.

D'un certificat de nationalité :

Présentez-vous au Greffe de la Justice de Paix avec une pièce d'état-civil et deux témoins. Coût : 50 fr.

D'un certificat de vie-procuration :

Quand le titulaire de la pension ne peut se déplacer, procuration est délivrée à une tierce personne qui doit se présenter à la Mairie, avec le Livret de Pension, une attestation du titulaire l'autorisant à toucher et un certificat reconnaissant l'incapacité de déplacement. Gratuit.

D'un certificat de bonne vie et mœurs :

Présentez-vous à la Mairie avec votre Livret de Famille et deux témoins. Coût : timbre fiscal à 10 fr.

D'un certificat de propriété ou d'hérédité :

Présentez-vous à la Mairie avec votre Livret de Famille, le bulletin de décès du défunt et deux témoins.

(Ces certificats sont établis par les Mairies pour les sommes inférieures à 1.500 fr. et à condition qu'il n'y ait pas de contrat de mariage). Coût : timbre fiscal à 10 fr.

(Sommes supérieures à 1.500 fr., certificats établis par le notaire ou la justice de paix).

D'un certificat d'hébergement (pour militaires venant en permission ou en convalescence) :

Pour la légalisation de la signature, présentez-vous à la Mairie.

D'un certificat de non-divorce, non-séparation ou de non-remariage :

Présentez-vous à la Mairie avec votre Livret de Famille et deux témoins. Coût : timbre fiscal à 10 fr.

D'un certificat de mariage :

Présentez-vous à la Mairie avec votre Livret de Famille et deux témoins. Gratuit (pour assurances sociales, service militaire, simple renseignement).

D'un certificat pour voyage gratuit (visite aux tombes militaires) :

Accordé : 1^o aux ascendants ; 2^o aux veuves, ou à défaut, frères et sœurs.

Présentez-vous à la Mairie avec votre Livret de Famille et le bulletin de décès du militaire portant la mention « Mort pour la France ».

D'un certificat d'indigence pour Assistance Judiciaire :

Demandez au Percepteur un extrait du rôle des contributions et présentez ensuite cet extrait à la Mairie avec pièces d'identité.

RÉCEPTION

des Membres de la Municipalité

M. P. CORNET, Maire, les lundi, mercredi et vendredi, de 10 à 12 heures.

Mme Raymonde COUTHIER, Adjointe au Maire, les mardi, jeudi et samedi, de 10 à 12 heures et de 15 à 17 heures.

M. BAUCHET, Adjoint au Maire, tous les matins, de 10 à 12 heures.

M. IAMANN, Adjoint au Maire, tous les matins, de 10 à 12 heures.

M. BASCON, Adjoint au Maire, le samedi, de 10 à 12 heures et de 15 à 17 heures.

M. AUTE, Adjoint au Maire, le samedi, de 10 à 12 heures et de 15 à 17 heures.

DISPENSARE MUNICIPAL

14, Rue de l'Alliance

Médecine Générale et Chirurgie	Lundi	9 h. 30
	Mardi	9 h.
	Vendredi	9 h. 30
	Samedi	9 h.
Maladie du nez, de la gorge et des oreilles	Vendredi	8 h.
	Mercredi	8 h.
Maladie des yeux	Mercredi	8 h.
	Jeudi	8 h. 30
Soins dentaires	Jeudi	8 h. 30

DISPENSARE MUNICIPAL

28, Rue Sainte-Marguerite

Médecine Générale et Chirurgie	Mardi	11 h.
	Samedi	11 h.
Maladies du nez, de la gorge et des oreilles	Vendredi	10 h.
	Mercredi	9 h.
Maladie des yeux	Mercredi	9 h.
	Jeudi	9 h. 30
Soins dentaires	Jeudi	9 h. 30
	Lundi	16 h.
	Mercredi	»
Prophylaxie antituberculeuse	Samedi	»

DISPENSARE ANTITUBERCULEUX

(Office Public d'Hygiène Sociale)

19 bis, Rue des Sept-Arpents

Consultations et Radioscopie (sur rendez-vous) les Mardis et Vendredis à 16 h. 30 et les Samedis à 8 h. 30.

Consultations de Neuro-Psychiatrie (sur rendez-vous) le Lundi après-midi.